



FINALES DES COUPES DE L'YONNE JEUNES
(U13 BF – U13 BF – U15 MF – U15 MM)
et
FINALES DU TROPHEE DE L'YONNE
(SF – SM)

Le jeudi 1^{er} mai 2014

CAHIER DES CHARGES

Sommaire

1. Dispositions générales,

- Description de l'événement
- Description de l'action
- Règlement sportif
- Installations
- Equipements
- Responsable de salle

2. Candidatures,

- Dépôt de candidatures
- Affiliation
- Homologation des installations
- Sécurité, assurance et convivialité

3. Communication,

- Promotion
- Relation presse

4. Salles et terrains,

- Le terrain
- Les bancs des équipes
- L'éclairage
- L'appareillage électronique

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Dispositions générales

1. Description de l'événement

Le Comité de l'Yonne de Basket-Ball, siégeant 16 boulevard de la Marne à Auxerre, organise les finales des Coupes de l'Yonne Jeunes (U13 Benjamins, U13 Benjamines, U15 Minimes Masculins et Féminins) ainsi que les Finales du Trophée de l'Yonne (Seniors Masculins et Féminins), le jeudi^{1^{er}} mai 2014 de 9h45 à 21h30.

Pour les Coupes de l'Yonne Jeunes, l'engagement est obligatoire pour tous les groupements sportifs du comité de l'Yonne ayant des équipes engagées quel que soit le niveau de la compétition à laquelle ils participent.

Pour le Trophée de l'Yonne en Seniors Masculins et Seniors Féminins, l'engagement est obligatoire pour tous les groupements sportifs du Comité de l'Yonne participants aux championnats départementaux et exclusivement.

2. Description de l'action.

Les Finales des Coupes de l'Yonne Jeunes concernent les catégories U13 Benjamins, U13 Benjamines, U15 Minimes Masculins et Féminins.

Les finales du Trophée de l'Yonne concernent les catégories Seniors Féminins et Seniors Masculins.

3. Règlement sportif

Les rencontres se disputent en 5 contre 5 en Seniors, en U15 minimes garçons.

Les rencontres se disputent en 4 contre 4 en U15 minimes filles, en U13 benjamins et U13 benjamines ; rappel = 8 joueuses maximum sur la feuille de match.

Attention : 1 seul match par joueur(euse).

Le début de chaque rencontre est fixé comme suit :

- Finale Coupe de l'Yonne - U13 Benjamines = 09h45
- Finale Coupe de l'Yonne - U13 Benjamins = 11h15
- Finale Coupe de l'Yonne - U15 Minimes F = 13h15
- Finale Coupe de l'Yonne - U15 Minimes M = 15h15
- Finale Trophée de l'Yonne - Seniors F = 17h00
- Finale Trophée de l'Yonne - Seniors M = 19h00

Le temps de jeu est fixé à 4 ¼ temps de 8 minutes en U13 benjamines et en U13 benjamins.

Le temps de jeu est fixé à 4 ¼ temps de 10 minutes pour les catégories U15 Minimes F, U15 Minimes M et Seniors F et M.

Fautes personnelles par joueur(euse) : 5 fautes personnelles.

Fautes d'équipe : à partir de la 5^{ème} faute d'équipe par ¼ temps, réparation = lancer-franc.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 3 minutes, en U13 benjamins et U15 minimes filles et de 5 minutes dans les autres catégories, sont jouées jusqu'au résultat positif.

Les arbitres sont désignés par la CDAOTM. Ils sont à la charge du Comité.

Le Comité de l'Yonne se réserve le droit de désigner les OTM, de préférence des licencié(e)s du club organisateur ; si des licencié(e) d'autres clubs sont désigné(e)s, les frais de ces derniers pourront éventuellement être pris en charge par le Comité.

Attention = les clubs arriveront dans la salle 45 mn avant le début de leur rencontre.

4. Installations

Le terrain devra répondre aux normes FFBB.

Les compétitions devront se dérouler dans une salle équipée :

- de tribunes pour les spectateurs mais aussi pour les différentes équipes et leurs familles,
- d'une sonorisation pour les annonces diverses, la diffusion de musique d'ambiance et le protocole.

Le club devra organiser un vin d'honneur vers 12h30 (à l'attention des joueuses, joueurs, dirigeants, officiels, etc...) et un autre en fin de journée après le dernier match.

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Il devra proposer un stand « boissons (froides et chaudes) et restauration (salée et sucrée) » pour les compétiteurs, les accompagnateurs et les spectateurs (exemples : boissons fraîches diverses, boissons chaudes du genre café et thé, sandwiches, frites, saucisses, salades composées, gâteaux sucrés, friandises diverses, etc...) et fournir une boisson (à servir éventuellement au verre) après chaque match aux équipes et aux officiels (arbitres, OTM et responsables du Comité).

Le club fournira avant chaque début de match, à chaque équipe, 3 grandes bouteilles d'eau (neuves) de 1 litre ½ ou éventuellement 1 bouteille d'eau de 50 cl à chaque joueur(euse) ; fournir également 1 bouteille d'eau de 50 cl à chaque arbitre et OTM.

5. Equipements

Le club se portant candidat devra satisfaire aux règlements sportifs des championnats et fournir :

- 1 table de marque pour 5 personnes (les officiels et 1 ou 2 responsable(s) du comité).
- 2 bancs de touche pour joueurs et accompagnateurs.
- 4 chaises pour les changements.
- 1 chronomètre mural avec les scores, visible des officiels, des joueurs et des spectateurs.
- 1 appareil des 24 secondes.
- 1 flèche des alternances.
- 1 signal sonore très puissant.
- 1 jeu de plaquettes réglementaires.
- 2 fanions rouges (fautes).
- 1 panneau complet de secours.
- 2 filets de rechange.
- 1 trousse à pharmacie.

6. Responsable de salle

Le club organisateur sera responsable du bon déroulement de la compétition et devra assurer le service d'ordre dans la salle.

Candidatures

1. Dépôt de candidatures

Les candidatures motivées (lettre de motivation et un descriptif détaillé du déroulé de la manifestation) devront être envoyées au secrétariat du Comité, celles-ci seront étudiées et choisies en Commission ou Bureau restreint et ensuite validées lors d'une réunion de Bureau ou de Comité Directeur. Le groupement sportif sera retenu sur décision de ce Bureau ou de ce Comité Directeur.

2. Affiliation

Les groupements sportifs qui posent leur candidature devront être affiliés à la Fédération Française de basket-ball et devront être à jour vis-à-vis de la comptabilité du Comité.

3. Homologation des installations

Le groupement sportif organisateur doit s'assurer de l'homologation de ses installations sportives pour les rencontres de basket-ball.

4. Sécurité, assurance et convivialité

Le groupement sportif organisateur doit :

- Vérifier auprès de l'organisme propriétaire des locaux, qu'il est prévu une renonciation à recours dans le contrat d'assurance, afin de dégager les utilisateurs de la responsabilité locative.

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr
N° SIRET : 429 828 106 00014 - CODE APE : 9312Z - RNA : W891000826

- S'entourer de toutes les garanties, en respectant les règlements dictés par les pouvoirs publics et les autorités sportives.
- Tenir à disposition du comité, le compte rendu de la visite légale de sécurité effectuée par les autorités compétentes.
- Le comité se réserve le droit de choisir une autre salle si les installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité.
- Le groupement organisateur devra proposer un stand « boissons (froides et chaudes) et restauration (salée et sucrée) » et organiser à ses frais un vin d'honneur à 12h30 et un autre en fin de journée après le dernier match.
- Le groupement organisateur devra proposer, à ses frais :
 - une boisson (à servir éventuellement au verre) à chaque équipe et aux officiels (arbitres, OTM et responsables du Comité) à chaque fin de match,
 - avant chaque début de match, à chaque équipe, arbitre et OTM fournir de l'eau (voir Dispositions générale « 4. Installations »).

Communication

1. Promotion

Le comité de l'Yonne fournira (le jour même) les visuels nécessaires à la réalisation des supports de promotion et apportera les coupes.

Le secrétariat du Comité se chargera de concevoir et d'envoyer : message et affiche (l'affiche sera également mise en ligne sur le site du Comité « basket89.fr ») à tous les clubs 89.

2. Relation presse (à réaliser par le club organisateur)

Faire paraître des articles dans l'Yonne Républicaine, etc... avant et après l'événement.
 Contacter Radio France Bleu, etc... pour annoncer l'événement.

Salles et terrains

1. Le terrain

Les terrains de basket doivent être conformes à la norme FFBB.

Le tracé devra correspondre au règlement en vigueur. La surface de jeu ne revêtira aucune inscription ou publicité.

2. Les bancs des équipes

Situés de part et d'autre de la table de marque, ils devront accueillir 14 personnes et se situer à une distance minimum de 2 mètres par rapport à la ligne de touche.

3. L'éclairage

Il devra répondre au règlement officiel de la FFBB.

4. L'appareillage électronique

La salle devra être équipée du matériel correspondant à la réglementation.

Un technicien (bénévole), capable d'intervenir en cas de panne devra être présent, ou à défaut pourra être joint par téléphone toute la journée.

Comité de l'Yonne de Basket-Ball